



Championnat

Départemental

Beursault

Des YVELINES

*Règlement*

# Présentation

## LES INSTALLATIONS

Cette forme de tir se pratique sur un terrain spécifique appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc" composé de deux buttes de tir se faisant face, espacées de 52 m à 54 m environ.

La distance entre les pas de tir et les buttes est de 50 m (+/- 15 cm). La sécurité latérale est assurée par des protections appelées « gardes ».

La butte sur laquelle la première flèche est tirée s'appelle "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse".

L'allée prévue pour le tir entre les gardes est appelée "Allée du Roy" ; l'allée de cheminement d'une butte à l'autre s'appelle « allée des Chevaliers »

Pour plus de détail sur cette installation se reporter au « Guide des équipements, installation spécifique : jeu de Beursault » édité par la FFTA.

À défaut de cette installation spécifique, le tir peut se pratiquer en terrain plat découvert sous réserve que le tir s'effectue selon les dispositions définies plus avant et sous réserve d'une attention particulière portée aux mesures de sécurité en raison du type de tir en « aller-retour » et à l'absence de gardes.

Tous les tireurs se déplaceront d'une butte vers l'autre en même temps.

**Nota** : Le tir en un seul sens est interdit. Le championnat est fermé.

### ➤ Inscription à l'épreuve

Pour s'inscrire au championnat, **1 seul score suffit**, quelle que soient la catégorie et l'arme.

Chaque participant s'inscrit via le site du CDY.

Le règlement par virement bancaire vers le compte du CDY sera privilégié (intitulé « CD Beursault nom du club ») le paiement sur place au greffe, par chèque à l'ordre du CDY, uniquement pour les archers tirant sur ce jeu, pas de règlements en espèces."

Les médailles sont à la charge du CDY.

Les compétiteurs choisissent l'heure de leur tir **MAIS PAS LE LIEU**. La répartition des pelotons sur les jeux d'arcs sera effectuée par le CDY et sera communiquée aux inscrits par courrier électronique.

## ➤ **Compétition**

5 jeux seulement sont disponibles dans le département :

**Hardricourt** : 2 allées, tir en décalé

**Poissy** : 2 allées, tir en simultané

**Maisons Laffitte** : 2 allées, tir en décalé

**Conflans st Honorine** : 2 allées, tir en simultané

**Villepreux** : 2 allées, tir en simultané

5 archers par peloton maximum

## **La date d'un championnat départemental**

Le championnat doit se dérouler fin avril.

## ➤ **Attribution d'un championnat départemental**

Le club ou la compagnie fait la demande par écrit au CDY de sa candidature à l'organisation de ce championnat. La validation se fera par l'ensemble des membres du comité. C'est l'organisateur retenu qui inscrira le concours sur le site de la FFTA.

Les organisateurs toucheront une subvention. Restera à la charge de l'organisateur, les cartes et le repas de l'arbitre. Le défraiement des arbitres est à la charge du CDY.

Chaque organisateur enverra sa demande de subvention avec la facture des cartes utilisées pour le CD.

## ➤ **Accueil des tireurs :**

L'ouverture du greffe se fera 1h avant le début des tirs.

## **Déroulement de l'épreuve et les horaires**

L'échauffement de 20 mn débutera 30 mn avant le début des tir.

## **En traditionnel :**

1 feuille de marque et une contre-marque papier.

L'affichage des résultats se fera après l'enregistrement de tous les scores dans « Résult'arc » puis sur le tableau.

## ➤ **Gestion de la compétition**

L'utilisation de 2 ordinateurs au moins est fortement conseillée afin d'éviter tout blocage de la compétition en cas de panne

2 imprimantes (idem ci-dessus) car toutes les feuilles ne peuvent pas être imprimées dès le départ.

L'organisateur du CD enverra les feuilles de marques nominatives aux autres organisateurs plus 2 feuilles vierges.

Les listes des archers par jeu seront envoyées par la commission Beursault.